



Syndicat

cftc



Fédération Enseignement & Formation
enseignementetformation@cftc.fr

Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 Pantin

Lettre @Formation

Public : Les élus ou futurs élus CSE (titulaires ou suppléants), les délégués syndicaux.

Pour transmission aux adhérents Snec et Snepl par chaque Responsable Snec-CFTC et Snepl-CFTC des académies de Montpellier, Bordeaux et Toulouse.

Pour information aux Conseillers nationaux du Snec-CFTC et aux responsables du Snepl-CFTC.

La Fédération « Enseignement et Formation » vous informe

SSCT & RPS



✚ **Lieu :** Domaine du Parc Ducup – Allée des chênes 66000 PERPIGNAN
Plan d'accès : [ICI](#)

✚ **Dates et horaires :**

- ✓ le jeudi 10 octobre 2024 de 10h à 17h (accueil à partir de 9h30).
- ✓ **et** le vendredi 11 octobre 2024 de 9h à 16h (accueil à 8h30).

✚ **Organisation pratique :**

Pour la **nuitee du jeudi 10 octobre** veuillez à indiquer dans le formulaire en ligne d'inscription si vous souhaitez un hébergement, ce dernier sera géré par les équipes de la section de Montpellier.

✚ **Objectifs :**

- ✓ Connaître les acteurs en matière de santé sécurité et conditions de travail (SSCT).
- ✓ Connaître les prérogatives du CSE en matière de SSCT (Santé, sécurité et condition de travail)
- ✓ Savoir établir un arbre des causes dans le cadre d'une enquête sur un accident de travail.
- ✓ Connaître les principes d'évaluation des risques et l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- ✓ Connaître le rôle et les missions du référent harcèlement sexuel au CSE
- ✓ Evaluer les risques psycho-sociaux (RPS)

✚ **Prérequis souhaitables :**

- ✓ Connaître le fonctionnement d'un CSE
- ✓ Avoir suivi la formation initiale CSE

✚ **Pédagogie :**

La formation intègre des temps d'échange, de transmission de connaissances et de mise en situation (questionnaires, cas pratiques, ...).

✚ **Document d'autorisation d'absence à remettre avant le 10 septembre 2024, à votre chef d'Établissement :**

- ✚ Document pour les salariés de droit privé (Snec et Snepl) : [ICI](#)
- ✚ Document pour les enseignants du 1^{er} degré (Snec) : [ICI](#)
- ✚ Document pour les enseignants du 2nd degré (Snec) : [ICI](#)

✚ **Formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 2 octobre 2024 : [ICI](#)**

Participation limitée à 20 personnes



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

**Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais de formation des élus titulaires et suppléants au CSE. Formulaire de prise en charge : [ICI](#)
Pour les adhérents et nouveaux adhérents les frais seront pris en charge.**

✚ **Document de demande de remboursement des frais engagés et annexes : [ICI](#)**

! Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux et un RIB à votre demande dans les 15 jours qui suivent la formation.

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : [ICI](#)

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale 2024

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01 84 74 14 00

Par mail : responsable-formation@cftc-fef.fr

Par courrier : Fédération Enseignement et Formation - Tour ESSOR 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.